

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

25 juin 2020

**Nos références :**

2002 094  
2002 113  
2002 114  
2002 115  
2002 116 - PARTIE 1 -

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant diverses statistiques et des documents administratifs.***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de vos cinq (5) demandes reçues le 5 février 2020 et visant à obtenir diverses statistiques opérationnelles et des documents administratifs relativement aux autochtones et non-autochtones.

Dans un premier temps, étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de certaines données et afin d'apprécier tous les tableaux ci-après à leur juste valeur, nous souhaitons porter à votre attention **les mises en garde suivantes** :

- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;
- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;
- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données sont calculés à partir du moment où le dossier est « clos ». Les délais de conservation des données sont les suivants :
  - o Données « homicides » : 30 ans;
  - o Données « disparitions » et « interventions policières » : 5 ans;
  - o Données « constats d'infraction » : 3 ans.
- Les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;
- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossier » ou par « nombre de constats émis »;

- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;
- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**Concernant les cas d'homicides d'hommes et de garçons autochtones et non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 2019** (N. REF. 2002 114) :

1. *Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
2. *Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
3. *Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons autochtones dans la province de Québec;*
4. *Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons non-autochtones dans la province de Québec;*
5. *Nombre de dossiers d'homicides d'hommes et de garçons autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts;*
6. *Nombre de dossiers d'homicides d'hommes et de garçons non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts;*

En ce qui a trait aux points 1 à 6, nous vous invitons à consulter les tableaux présentés à [l'Annexe A](#).

**Concernant les cas d'homicides de femmes et de filles autochtones et non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 2019** (N. REF. 2002 094):

7. *Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
8. *Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
9. *Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles autochtones dans la province de Québec;*
10. *Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles non-autochtones dans la province de Québec;*
11. *Nombre de dossiers d'homicides de femmes et de filles autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts;*
12. *Nombre de dossiers d'homicides de femmes et de filles non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts;*

En ce qui a trait aux points 7 à 12, nous vous invitons à consulter les tableaux présentés à [l'Annexe B](#).

**Concernant les cas de disparitions (incluant les fugues) d'hommes et de garçons autochtones et non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 2019** (N. REF. 2002 113):

13. *Nombre de cas d'hommes et de garçons autochtones disparus (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
14. *Nombre de cas d'hommes et de garçons non-autochtones disparus (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;*
15. *Nombre de cas d'hommes et de garçons autochtones disparus (incluant les fugues) dans la province de Québec;*

16. Nombre de cas d'hommes et de garçons non-autochtones disparus (incluant des fugues) dans la province de Québec;
17. Nombre de ces cas de disparitions d'hommes et de garçons autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée;
18. Dans les cas de disparitions d'hommes et de garçons autochtones retrouvés, combien se sont soldés par un décès (pour l'Abitibi-Témiscamingue et pour la province de Québec):

Quant au point 18, nos systèmes d'information ne détiennent pas l'information à savoir si la personne est retrouvée en vie ou décédée (article 1 de la Loi sur l'accès).

19. Nombre de ces cas de disparitions d'hommes et de garçons non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée;
20. Dans les cas de disparitions d'hommes et de garçons non-autochtones retrouvés, combien se sont soldés par un décès (pour l'Abitibi-Témiscamingue et pour la province de Québec):

Quant au point 20, veuillez-vous référer à la réponse au point 18.

En ce qui a trait aux points 13 à 17 et 19, nous vous invitons à consulter les tableaux présentés à l'[Annexe C](#).

**Concernant les cas de disparitions (incluant les fugues) de femmes et de filles autochtones et non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 2019** (N. REF. 2002 115):

21. Nombre de cas de femmes et de filles autochtones disparues (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
22. Nombre de cas de femmes et de filles non-autochtones disparues (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
23. Nombre de cas de femmes et de filles autochtones disparues (incluant les fugues) dans la province de Québec;
24. Nombre de cas de femmes et de filles non-autochtones disparues (incluant des fugues) dans la province de Québec;
25. Nombre de ces cas de disparitions de femmes et de filles autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée;
26. Dans les cas de disparitions de femmes et de filles autochtones retrouvées, combien se sont soldés par un décès (pour l'Abitibi-Témiscamingue et pour la province de Québec):

Quant au point 26, veuillez vous référer à la réponse au point 18.

27. Nombre de ces cas de disparitions de femmes et de filles non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée;
28. Dans les cas de disparitions de femmes et de filles non-autochtones retrouvées, combien se sont soldés par un décès (pour l'Abitibi-Témiscamingue et pour la province de Québec):

Quant au point 28, veuillez vous référer à la réponse au point 18.

En ce qui a trait aux points 21 à 25 et 27, nous vous invitons à consulter les tableaux présentés à l'Annexe D.

**Concernant des statistiques opérationnelles générales entre 1980 et 2019** (N. REF. 2002 116):

29. *Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes et filles autochtones concernant :*
- a. *les contraventions émises;*
  - b. *Les gardes à vue (3 catégories : moins de 24h, moins de 48h et plus de 48H), les motifs d'arrestation en vertu du Code criminel, les motifs d'arrestation en vertu du code municipal.*
30. *Nombre de dossiers opérationnels transférés à la SQ par le biais des services policiers autochtones des environs (service de police Pikogan, service de police de Lac Simon, Kitigan Zibi Police Department, Police Timiskaming, Police Winneway, Kebaowek police Department).*

En ce qui a trait aux points 29 et 30, nous vous invitons à consulter les tableaux présentés à l'Annexe E.

Finalement, nous vous informons que l'ensemble des documents (procédure, politique de gestion, formulaires, etc.) concernant les disparitions a été mis à jour. Ces versions vous seront transmises d'ici quelques semaines lorsqu'elles seront disponibles.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



**ANNEXE A**  
(N. REF.: 2002 114)

Point 1

**Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1986-1990	2
1991-1995	5
1996-2000	1
2001-2005	8
2006-2010	5
2011-2015	9
2016-2019	11

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

Point 2

**Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1980-1985	5
1986-1990	8
1991-1995	9
1996-2000	10
2001-2005	10
2006-2010	13
2011-2015	7
2016-2019	6

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

Point 3

**Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons autochtones dans la province de Québec**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1986-1990	6
1991-1995	10
1996-2000	3
2001-2005	11
2006-2010	8
2011-2015	14
2016-2019	16

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d'homicides sont conservées pendant 30 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 4

**Nombre de cas d'homicides d'hommes et de garçons non-autochtones dans la province de Québec**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1980-1985	95
1986-1990	197
1991-1995	241
1996-2000	244
2001-2005	161
2006-2010	121
2011-2015	117
2016-2019	102

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

Point 5

**Nombre de dossiers d'homicides d'hommes et de garçons autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts**

Année & Région	Dossiers clos	Dossiers non clos <sup>1</sup>
1986-1990		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	
Reste du Québec	2	2
1991-1995		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	5	
Reste du Québec	4	1
1996-2000		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	
Reste du Québec	2	
2001-2005		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	6	2
Reste du Québec	1	2
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		5
Reste du Québec	1	2
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	3	6
Reste du Québec	1	4
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	5	6
Reste du Québec		5

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d'homicides sont conservées pendant 30 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 6

**Nombre de dossiers d’homicides d’hommes et de garçons non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts**

Année & Région	Dossiers clos	Dossiers non clos <sup>1</sup>
1980-1985		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		5
Inconnu	6	5
Reste du Québec	29	50
1986-1990		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	4	4
Inconnu	3	5
Reste du Québec	87	94
1991-1995		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	6	3
Reste du Québec	178	54
1996-2000		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	8	2
Reste du Québec	137	97
2001-2005		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	8	2
Reste du Québec	79	72
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	3	10
Reste du Québec	24	84
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	5
Reste du Québec	30	80
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	4
Reste du Québec	6	90

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 30 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d’homicides sont conservées pendant 30 ans avant d’être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.

D- La variable « race », telle qu’identifiée dans nos systèmes d’information, est basée sur l’apparence des personnes, et non sur l’identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d’information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d’analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**ANNEXE B**  
(N. REF.: 2002 094)

Point 7

**Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1991-1995	2
1996-2000	4
2001-2005	5
2006-2010	4
2011-2015	6
2016-2019	7

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

Point 8

**Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles non-autochtones sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1986-1990	4
1991-1995	2
1996-2000	7
2001-2005	3
2006-2010	3
2011-2015	3
2016-2019	2

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

Point 9

**Nombre de cas d'homicides de femmes et de filles autochtones dans la province de Québec**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1986-1990	2
1991-1995	3
1996-2000	6
2001-2005	7
2006-2010	5
2011-2015	6
2016-2019	9

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 30 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d'homicides sont conservées pendant 30 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 10

**Nombre de cas d’homicides de femmes et de filles non-autochtones dans la province de Québec**

Année	Nombre de victimes <sup>1</sup>
1980-1985	26
1986-1990	98
1991-1995	107
1996-2000	100
2001-2005	78
2006-2010	45
2011-2015	59
2016-2019	43

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 30 mars 2020

Point 11

**Nombre de dossiers d’homicides de femmes et de filles autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts**

Année & Région	Dossiers clos	Dossiers non clos <sup>1</sup>
1986-1990 Reste du Québec		2
1991-1995 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	2 1	
1996-2000 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	4 1	1
2001-2005 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	2 1	3 1
2006-2010 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	1	3 1
2011-2015 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	5	1
2016-2019 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec		7 2

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 30 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

- A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;
- B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;
- C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d’homicides sont conservées pendant 30 ans avant d’être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.
- D- La variable « race », telle qu’identifiée dans nos systèmes d’information, est basée sur l’apparence des personnes, et non sur l’identité véritable de la personne;
- E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d’information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d’analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 12

**Nombre de dossiers d’homicides de femmes et de filles non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos; Combien sont encore ouverts**

Année & Région	Dossiers clos	Dossiers non clos <sup>1</sup>
1980-1985		
Inconnu	3	1
Reste du Québec	7	15
1986-1990		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	2
Inconnu	6	1
Reste du Québec	50	37
1991-1995		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	
Reste du Québec	90	15
1996-2000		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	6	1
Reste du Québec	72	21
2001-2005		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	3	
Reste du Québec	50	25
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		3
Reste du Québec	14	28
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		3
Reste du Québec	21	35
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	1
Reste du Québec	1	40

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 30 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d’homicides sont conservées pendant 30 ans avant d’être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives.

D- La variable « race », telle qu’identifiée dans nos systèmes d’information, est basée sur l’apparence des personnes, et non sur l’identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d’information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d’analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**ANNEXE C**  
(N. REF.: 2002 113)

Point 13

**Nombre de cas d'hommes et de garçons autochtones disparus (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1980-1985	1
1991-1995	1
1996-2000	2
2006-2010	4
2011-2015	139
2016-2019	633

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

Point 14

**Nombre de cas d'hommes et de garçons non-autochtones disparus (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1980-1985	5
1986-1990	1
1991-1995	2
1996-2000	2
2001-2005	8
2006-2010	20
2011-2015	228
2016-2019	833

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

Point 15

**Nombre de cas d'hommes et de garçons autochtones disparus (incluant les fugues) dans la province de Québec**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1980-1985	1
1986-1990	3
1991-1995	1
1996-2000	2
2001-2005	1
2006-2010	10
2011-2015	222
2016-2019	994

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 16

**Nombre de cas d'hommes et de garçons non-autochtones disparus (incluant des fugues) dans la province de Québec**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1980-1985	42
1986-1990	57
1991-1995	37
1996-2000	68
2001-2005	93
2006-2010	171
2011-2015	2482
2016-2019	8273

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

Point 17

**Nombre de ces cas de disparitions d'hommes et de garçons autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée**

Année & Région	Non localisé <sup>1</sup>	Retrouvé
1980-1985 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	
1986-1990 Reste du Québec	3	
1991-1995 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	
1996-2000 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	1
2001-2005 Reste du Québec		1
2006-2010 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	1 2	3 4
2011-2015 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	1 3	138 80
2016-2019 Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec Reste du Québec	2 11	631 350

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 19

**Nombre de ces cas de disparitions d'hommes et de garçons non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée**

Année & Région	Non localisé <sup>1</sup>	Retrouvé
1980-1985		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	5	
Inconnu	10	
Reste du Québec	27	
1986-1990		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	
Inconnu	2	
Reste du Québec	52	2
1991-1995		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	
Reste du Québec	34	1
1996-2000		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	
Reste du Québec	44	22
2001-2005		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	6
Reste du Québec	41	44
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	3	17
Inconnu	1	
Reste du Québec	37	113
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	3	225
Inconnu		2
Reste du Québec	34	2218
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	832
Inconnu	1	1
Reste du Québec	47	7391

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**ANNEXE D**  
(N. REF.: 2002 115)

Point 21

**Nombre de cas de femmes et de filles autochtones disparues (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
2006-2010	1
2011-2015	299
2016-2019	486

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

Point 22

**Nombre de cas de femmes et de filles non-autochtones disparues (incluant les fugues) sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1991-1995	2
2006-2010	7
2011-2015	147
2016-2019	510

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

Point 23

**Nombre de cas de femmes et de filles autochtones disparues (incluant les fugues) dans la province de Québec**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
2006-2010	5
2011-2015	469
2016-2019	760

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 24

**Nombre de cas de femmes et de filles non-autochtones disparues (incluant des fugues) dans la province de Québec**

Année	Nombre de cas <sup>1</sup>
1980-1985	11
1986-1990	7
1991-1995	13
1996-2000	15
2001-2005	11
2006-2010	46
2011-2015	1592
2016-2019	5469

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

Point 25

**Nombre de ces cas de disparitions de femmes et de filles autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée**

Année & Région	Non localisé <sup>1</sup>	Retrouvé
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		1
Reste du Québec	2	2
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	298
Reste du Québec	1	169
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	484
Reste du Québec	4	270

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 27

**Nombre de ces cas de disparitions de femmes et de filles non-autochtones en Abitibi-Témiscamingue et dans la province de Québec ont été clos parce que cette personne a été retrouvée**

Année & Région	Non localisé <sup>1</sup>	Retrouvé
1980-1985		
Inconnu	1	
Reste du Québec	10	
1986-1990		
Reste du Québec	7	
1991-1995		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	2	
Reste du Québec	9	2
1996-2000		
Reste du Québec	12	3
2001-2005		
Reste du Québec	7	4
2006-2010		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	6
Reste du Québec	8	31
2011-2015		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec	1	146
Inconnu		2
Reste du Québec	7	1436
2016-2019		
Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec		510
Inconnu	1	3
Reste du Québec	8	4947

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 25 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" de disparition sont conservées pendant 5 ans avant d'être détruites. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

E- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**ANNEXE E**  
(N. REF.: 2002 116)

Point 29

**Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes et filles**

**autochtones concernant:**

**a. les contraventions émises**

Contraventions	2006-2010 <sup>1</sup>	2011-2015 <sup>1</sup>	2016-2019 <sup>1</sup>
<b>Infractions aux autres lois fédérales</b>	2	10	4
<b>Infractions aux lois provinciales:</b>			
Loi sur les alcools		6	4
Autres lois provinciales	47	53	45
Cannabis			8
<b>Infractions aux règlements municipaux</b>	7	166	420

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers visés sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossiers » ou par « nombre de constats émis »;

E- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

F- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 29

Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes et filles autochtones concernant :

**b. Les motifs d'arrestation en vertu du Code criminel**

Code d'événement	1986-1990 <sup>1</sup>	1991-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>	2001-2005 <sup>1</sup>	2006-2010 <sup>1</sup>	2011-2015 <sup>1</sup>	2016-2019 <sup>1</sup>
<b>Crimes contre la personne:</b>							
Infractions entraînant la mort	2	10	3	7	10	8	15
Agressions sexuelles			4	8	19	14	33
Voies de fait		1	2	12	586	1215	1327
Infractions entraînant une perte de liberté					8	11	17
Actes de menace ou de violence			1	3	89	219	281
<b>Crimes contre la propriété:</b>							
Incendies				1		7	6
Introductions par effraction				1	30	97	134
Vols + de 5000 \$							2
Vols de / dans véhicule					11	42	75
Vols 5000 \$ et -			1		24	377	337
Fraudes		1		4	55	113	95
Méfais	1			1	24	130	169

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers "clos" sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossiers » ou par « nombre de constats émis »;

E- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

F- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 29 (SUITE)

Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes et filles autochtones concernant :

b. Les motifs d'arrestation en vertu du Code criminel

Code d'événement	1986-1990 <sup>1</sup>	1991-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>	2001-2005 <sup>1</sup>	2006-2010 <sup>1</sup>	2011-2015 <sup>1</sup>	2016-2019 <sup>1</sup>
<b>Autres infractions au Code criminel:</b>							
Prostitution							1
Armes offensives				1	6	23	11
Autres infractions criminelles				2	72	572	555
Infractions contre l'ordre public			2	2	16	22	29
Opérations frauduleuses						1	9
Organisation criminelle					1	6	7

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers "clos" sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossiers » ou par « nombre de constats émis »;

E- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

F- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 29 (SUITE ET FIN)

Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes et filles autochtones concernant :

**b. Les motifs d'arrestation en vertu du Code criminel**

Code d'événement	1986-1990 <sup>1</sup>	1991-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>	2001-2005 <sup>1</sup>	2006-2010 <sup>1</sup>	2011-2015 <sup>1</sup>	2016-2019 <sup>1</sup>
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances:</b>							
Possession				7	53	139	144
Trafic / Possession aux fins de trafic			8	8	96	155	109
Importation et/ou exportation							2
Production					5	6	7
Ordonnances médicales						2	
Cannabis							5
Autres					4		
<b>Infractions criminelles reliées à la circulation</b>	1	2	5	3	27	141	211

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

Mise à jour: 25 mars 2020

<sup>1</sup> **MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers "clos" sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives puisque plusieurs dossiers n'existent plus;

D- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossiers » ou par « nombre de constats émis »;

E- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

F- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Point 30

**Nombre d'interventions de la Sûreté sur les territoires autochtones visés**

Municipalité	1991-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>	2001-2005 <sup>1</sup>	2006-2010 <sup>1</sup>	2011-2015 <sup>1</sup>	2016-2019 <sup>1</sup>
Kebeowek			2	7	37	56
Kitigan Zibi	2	2	4	27	57	69
Lac Simon	12	15	50	120	61	753
Pikogan		10	2	27	50	82
Timiskaming			2	2	8	21
Winneway	1	1	6	199	384	467

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 30 mars 2020

**<sup>1</sup> MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers "clos" sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- Les données relatives aux interventions policières et aux contraventions ont été calculées par « personne » et non par « dossiers » ou par « nombre de constats émis »;

E- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;

F- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.